

# PLAN POUR ENQUETE

## COMMUNE DE GOUMOËNS

(Localité de Eclagnens)

Propriété de M. Bernard BEZENÇON

Parcelle n°1025

Zone légalisée: Zone du village et zone agricole

Secteur(s) de protection des eaux: üB

Coordonnées moyennes: 2'535'185 / 1'167'035

Mention(s): 2005/3332/0, 2023/3792/0

Degré de sensibilité au bruit: III

Note(s) au recensement architectural: bât. n°1040 et 1043 , note 4  
bât. n°1044, note 6

Désignation cadastrale de la parcelle 1025 :

Habitation et rural n°1040 388 m<sup>2</sup>

Bâtiment agricole n°1043 269 m<sup>2</sup>

Habitation et rural n°1044 188 m<sup>2</sup>

Bâtiment agricole n°1076 105 m<sup>2</sup>

Champ, pré, pâturage 9'820 m<sup>2</sup>

10'770 m<sup>2</sup>

**PROJET:** Transformation d'un appartement existant sur deux niveaux en deux appartements duplex et création de places de parc extérieures

Le propriétaire:



L'architecte:



Mis à l'enquête au greffe municipal du

\_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

L'attestent au nom de la Municipalité

Le Syndic:

La Secrétaire:

**1:500**

Dossier n° M250'123/RM  
N°CAMAC :



Moudon, le 23 septembre 2025  
Le géomètre breveté:  
Joachim Nicod

**NPPR** INGÉNIEURS ET  
GÉOMÈTRES SA  
NICOD - PERRIN - PARISOD - REY  
Ch. Château-See 6 / CP 63 1510 Moudon  
Tél. 021 905 15 88 moudon@nppr.ch

Mensuration graphique numérisée  
Géodonnées © Etat de Vaud



Servitude(s) existante(s) / \*concernées par le projet

- n°88'954 Canalisation(s) d'eau sous pression (ID.005-2002/004131)\*
- n°142'204 Passage à pied et pour tous véhicules (ID.005-2002/006424)
- n°150'745 Droit d'habitation (ID.005-2002/006428)
- n°2003/684/0 Zone/quartier : Contribution à l'équipement communal, Fr.5'145.00 (ID.005-2003/001350)
- n°2006/960/0 Passage à pied et pour tous véhicules (ID.005-2006/000438)
- n°2006/960/0 Canalisation(s) quelconques (ID.005-2006/000439)
- n°2007/1786/0 Canalisation(s) quelconques (ID.005-2007/000934)

Légende

-  Transformations intérieures
-  Mur et escalier
-  Places de parc (grilles gazon)
-  Cabanon existant non cadastré
-  I.constr. selon plan fixant la limite des constructions du 18.05.1990

Remarque: la réalisation du projet n'implique pas une mise à jour du plan du Registre Foncier